

**CGV-931211**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

115<sup>e</sup> réunion du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 11 décembre 1993

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS.ES**

Richard Savoie, président  
Yvan Bastien  
Bernard Beaudin  
Laurie Boucher  
Paul L. Bourque  
Édèse Bujold  
Louise Comeau  
Sylvie Daigle  
Benoit Doucet  
Camille Ferguson  
Georgio Gaudet  
Paul Grell  
Nicole Lang  
Suzanne Lévesque  
Marc Long  
Antonine Maillet  
Jean Nadeau  
Anna Rail

**PRÉSENTS.ES**

Jean-Bernard Robichaud  
Serge Robichaud  
Dennis Savoie

**Invités.es**

Paul-Émile Benoit  
Rhéal Bérubé  
Armand Caron  
Médard Collette  
Léandre Desjardins  
Alice Guérette-Breau  
Louis Malenfant  
Marielle Préfontaine  
Gilles Long, secrétaire

**EXCUSÉS.ES:** Normand Carrier, Gérald Clavette, Marie-Germaine d'Entremont, Marcelle Fafard-Godbout, Lucie Lavigne, Valois Robichaud et Jocelyn Savoie

---

**TABLE DES MATIÈRES**

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....

5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
7.	CORRESPONDANCE .....	5
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-930925 .....	5
9.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
10.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-931125 ET CEX-931021 ..	6
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX .....	6
	11.1 CEX-931125 .....	6
	11.11 Promotions et permanences d'emploi .....	6
	11.12 Congés sabbatiques .....	9
	11.13 Directrice du Département d'apprentissage et enseignement .....	11
	11.14 Centre étudiant: guichet automatique .....	11
	11.2 CEX-931021 .....	13
	11.21 Directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques .....	13
12.	SUIVI DU SAC-931110 .....	13
13.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-931125 ET CCJ-931021 ..	14
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX .....	14
	14.1 CCJ-931125 .....	14

16.	RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT .....	18
19.	CAMPAGNE IMPACT .....	18
17.	BUDGET 94-95: PRINCIPES DIRECTEURS (SUITE) .....	19
18.	PROJETS CAPITALS: RAPPORT D'ÉTAPE .....	22
15.	RAPPORT DU RECTEUR .....	22
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION, SÉLECTION DES CADRES ...	23
22.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS .....	26
	22.1 Article 54: Conseil de faculté .....	26
	22.2 Comités permanents de la situation féminine .....	26
23.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, MÉDAILLE D'HONNEUR ....	26
24.	AFFAIRES NOUVELLES .....	27
	24.1 Autonomie universitaire et responsabilité publique des universités ..	27
	24.2 Promotion et marketing de l'Université de Moncton .....	27
25.	PROCHAINE RÉUNION .....	27
26.	CLÔTURE .....	27
	ANNEXES .....	28
	ANNEXE A: Procès-verbal CCJ-931125 .....	29

ANNEXE F: Rapport du Recteur .....	67
ANNEXE G: Modifications aux Statuts et règlements .....	74
ANNEXE H: Autonomie universitaire et responsabilité publique des universités .....	76

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 4. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Se sont excusés: Normand Carrier, Gérald Clavette, Marie-Germaine d'Entremont, Marcelle Fafard-Godbout, Lucie Lavigne, Valois Robichaud et Jocelyn Savoie.

## 2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Il souhaite une bienvenue spéciale à Benoit Doucet, de l'Association des anciens.nes et amis.es du CUM; Sylvie Daigle, étudiante au CUSLM; et Alice Guérette-Breau, invitée en tant que présidente du Comité consultatif des femmes du CUM.

**R: 01-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que **Benoit Doucet** et **Sylvie Daigle** soient accueillis comme membres du Conseil des gouverneurs."*

Vote  
ADOPTÉ.

u n a n i m e

## 3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement en pensant à ceux et celles qui nous ont quittés au cours de la dernière année.

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Monsieur le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La rubrique 17 sera traitée avant la rubrique 15.

À 12 h, Claude Savoie présentera la rubrique 16, *Rapport annuel du Comité sur le développement*, et la rubrique 19, *Campagne IMPACT*.

La rubrique 21 sera traitée en fin de réunion parce qu'elle ne concerne que les membres du Conseil.

*"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."*

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

## 7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Lettre de Richard Savoie, adressée à Antonine Maillet (93 09 29), relativement au renouvellement de son mandat à titre de chancelier de l'Université de Moncton.
- 7.2 Lettre d'Antonine Maillet, adressée à Richard Savoie (93 10 14), acceptant un deuxième mandat de cinq ans à titre de chancelier.
- 7.3 Lettre d'Yvan Albert, adressée à Richard Savoie (93 11 10), exprimant ses remerciements pour le titre d'administrateur émérite qu'il a reçu de l'Université de Moncton.
- 7.4 Lettre d'Achille Maillet, adressée au Secrétaire général (93 12 01), relativement à la fin de son mandat comme membre du Conseil.
- 7.5 Lettre de Raymond Gionet, adressée au Recteur (93 11 01), relativement au désir du Mouvement des Caisses populaires acadiennes d'avoir l'occasion de soumissionner lors de l'appel d'offre de services financiers, laquelle doit se faire en 1997.
- 7.6 Lettre de Louis Malenfant, adressée au Secrétaire général (93 12 10), relativement à la permanence d'emploi du professeur François Boudreau et de la professeure Nicole Lang du CUSLM.

Cette lettre sera prise en considération lors de l'étude du procès-verbal CEX-931125.

- 7.7 Lettre de Louis Malenfant, adressée au Secrétaire général (93 12 10), relativement à la nomination de Yolande Castonguay-LeBlanc au poste de directrice du Département d'apprentissage et enseignement.

Cette lettre sera traitée lors de l'étude du procès-verbal CEX-931125.

## 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-930925

**R: 03-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que le procès-verbal CGV-930925 soit adopté."*

Vote u n a n i m e

**R: 04-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que les procès-verbaux CEX-931125 et CEX-931021 soient reçus."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX****11.1 CEX-931125****11.11 Promotions et permanences d'emploi****R: 05-CGV-931211**

Il est résolu

**"CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON**

*Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cet article, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs*

- a) *Que la permanence d'emploi soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 aux personnes suivantes:*

<u>Professeure, professeur</u>	<u>Département, École</u>
<b>Pierre Cormier</b>	Psychologie
<b>Paul Curtis</b>	Anglais
<b>Phyllis E. LeBlanc</b>	Histoire-géographie

- b) *Que la permanence d'emploi soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994, ceci sans préjudice des clauses contractuelles, aux personnes suivantes:*

<u>Professeure, professeur</u>	<u>Département, École</u>
<b>Alain Brouillard</b>	Comptabilité
<b>Huguette Clavette</b>	Service social
<b>Monique Cormier-Daigle</b>	Sciences infirmières
<b>Pierre-Marcel Desjardins</b>	Économie
<b>Claude Desrochers</b>	Administration
<b>Richard Gibson</b>	Musique
<b>Ahmed Maslouhi</b>	Génie
<b>Lise Robichaud</b>	Apprentissage et enseignement

<b>Rino Lacombe</b>	<i>Enseignement de la technologie</i>
<b>Renaud S. LeBlanc</b>	<i>Psychologie</i>
<b>Patrick Maltais</b>	<i>Biologie</i>
<b>Priscille Massé</b>	<i>Nutrition et études familiales</i>
<b>Claudette Melanson</b>	<i>Musique</i>
<b>Jean Nowlan</b>	<i>Éducation physique et de loisir</i>
<b>Jacques Nuckle</b>	<i>Biologie</i>
<b>Norman J. Vautour</b>	<i>Anglais</i>

- d) Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1<sup>er</sup> janvier 1994 à **Mariana Kant**, Département d'informatique.
- e) Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 aux personnes suivantes:

<u>Professeure, professeur</u>	<u>Département, École</u>
<b>Cynthia Baker</b>	<i>Sciences infirmières</i>
<b>Julien Chiasson</b>	<i>Informatique</i>
<b>Marcel Guisset</b>	<i>Traduction et des langues</i>
<b>Sylvain Vézina</b>	<i>Administration publique</i>

- f) Que la promotion au rang d'agrégée soit accordée en date du 1<sup>er</sup> janvier 1994 à **Lise Dubois**, Département de traduction et des langues.
- g) Que la promotion au rang d'adjointe soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 à **Monique Cormier-Daigle**, École des sciences infirmières.
- h) Que la promotion au rang de bibliothécaire IV soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 à **Lorraine Julien**, Bibliothèque Champlain.

### **CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET**

Conformément à l'article 32 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs

- a) Que la permanence d'emploi soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994, sans préjudice des clauses contractuelles, aux personnes suivantes:

<u>Professeure, professeur</u>	<u>Secteur</u>
<b>François Boudreau</b>	<i>Administration des affaires</i>
<b>Nicole Lang</b>	<i>Sciences humaines</i>

*Conformément à l'article 28 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs*

a) *Que la permanence d'emploi soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 aux personnes suivantes:*

<u>Professeure, professeur</u>	<u>Secteur</u>
<b>Louise Beaulieu</b>	Langues et bureautique
<b>Irène Savoie</b>	Langues et bureautique

b) *Que la promotion au rang de professeure agrégée soit accordée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 à **Christiane St-Pierre**, Secteur langues et bureautique."*

- J'aimerais obtenir des explications sur les différents grades et l'implication financière?
- Il y a quatre rangs professoraux: les chargés d'enseignement, les professeurs adjoints, les professeurs agrégés et les professeurs titulaires. Le rang est accordé en fonction du rendement du professeur.e dans l'enseignement, du service à la collectivité et de la recherche. Concernant le coût, c'est dans l'ordre de 70 000\$. La permanence d'emploi est accordée dans la quatrième année.
- Il faut répondre à des critères d'excellence. Ce n'est pas absolu. Le professeur est évalué par ses pairs. Il doit franchir toutes les étapes déterminées à l'avance. Si on ajoute la clause contractuelle pour les deux professeurs du CUSLM, c'est parce qu'ils ont des exigences à rencontrer.
- Dans le contexte de permanence, est-ce réévaluée?
- Le concept de permanence existe depuis toujours à l'Université de Moncton. Du point de vue évaluation, ça se fait selon les mesures prescrites à l'intérieur des conventions collectives. Il y a une évaluation qui se fait annuellement. Il y a un comité qui travaille sur l'évaluation sommative et l'évaluation formative.
- C'est un phénomène assez récent cette formule d'évaluation.
- Ce qui est récent c'est l'évaluation de l'enseignement. La FÉÉCUM a commencé une évaluation depuis 4 ans.
- Les conventions collectives ne sont pas figées dans le ciment. On devrait regarder, à mesure qu'une personne se retire, le concept du temps partiel, le partage des tâches ou le contrat d'un an. C'est une opportunité d'avoir du sang nouveau. On devrait avoir une formule pour faciliter le partage de poste afin d'améliorer les compétences qu'on a. Aller chercher des ressources extérieures de la Province, y amener une diversité pour nous rendre plus compétitifs. Il faut commencer à y réfléchir

faudra s'assurer d'un processus rigoureux et que chaque partie donne son point de vue. Même si les gens ont leur permanence, il est prévu que l'employeur peut cesser leurs activités. Il y a des règles à respecter.

- Le corps professoral est le coeur de l'Université. Au niveau des connaissances, ça reste à l'intérieur d'un volet. Il y a la dimension d'économie des besoins. Il ne faut pas juste faire de l'enseignement pour de l'enseignement par l'entremise de la permanence. C'est un processus inclus dans le plan stratégique. Il relie le point des deux parties. Soyons prudents si on veut en parler. On ne veut pas arrêter l'évolution.

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

### 11.12 Congés sabbatiques

**R: 06-CGV-931211**

Il est résolu

#### **"CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON**

- a) Conformément à l'article 27 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cet article, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeures et professeurs suivants

<u>Faculté, École</u>	<u>Professeurs.es</u>	<u>Département, École</u>	<u>Type de congé</u> <u>A: 12 mois</u> <u>B: 8 mois</u>
ADMINISTRATION	<b>Ahmed Ben-Hassine</b>	Administration	A
ARTS	<b>Zénon Chiasson</b>	Études françaises	A
	<b>Friedmann Sallis</b>	Musique	A
	<b>Thierry Watine</b>	Études françaises (Info-com)	A
ÉDUCATION	<b>Léozée Gallant</b>	Enseignement de la technologie	A
	<b>Léonard Goguen</b>	Psychologie éducationnelle	A
	<b>Nelson Lajoie</b>	Enseignement de la technologie	B
	<b>Simone Rainville</b>	Fondements et ressources humaines	A
SCIENCES	<b>Fahim Ashkar</b>	Mathématique	A
	<b>Georges Bader</b>	Physique	B
	<b>Paul Deguire</b>	Physique	A
	<b>Alan Fraser</b>	Chimie et biochimie	A
	<b>J.S.S. Lakhminarayana</b>	Biologie	A
	<b>Thomas Richard</b>	Physique	A

ENEF	<b>Régina Robichaud</b>	Nutrition et études familiales	A
------	-------------------------	-----------------------------------	---

(1) Congé accordé pour l'année universitaire 1993-94, mais reporté à l'année 1994-95.

- b) Qu'un congé sabbatique (type A) soit accordé à **Wilkie Darismé**, directeur de l'École de service social, pour l'année universitaire 1994-95.

### **CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET**

Conformément à l'article 17 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs qu'un congé sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:

- a) **Julien Belley**, congé sabbatique de type A;
- b) **Yves Martin**, congé sabbatique de type B (1<sup>er</sup> janvier 1995 au 31 août 1995);
- c) **Richard Barry**, congé sabbatique de type B (1<sup>er</sup> mai 1994 au 31 décembre 1994);
- d) **Lise Caron**, congé sabbatique de type B (1<sup>er</sup> janvier 1995 au 31 août 1995).

### **CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN**

Conformément à l'article 34.11 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université de Moncton, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs qu'un congé sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:

- a) **Valois Robichaud**, congé sabbatique de type B (1<sup>er</sup> mai 1994 au 31 décembre 1994);
- b) **Caroline Lanteigne**, congé sabbatique de type B (1<sup>er</sup> janvier 1995 au 31 août 1995)."

Vote unanime ADOPTÉ.

11.13 **Directrice du Département d'apprentissage et enseignement**

**R: 07-CGV-931211**

Il est résolu

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou commentaires à ce sujet. Au début, l'Université avait offert au Mouvement coopératif acadien la possibilité d'installer une Caisse sur le campus. À ce moment, financièrement, cela n'a pas été possible. Le contrat a été renouvelé en 1987 sans demander de soumissions. On sait que 80% des prêts étudiants sont faits dans les Caisses populaires. Le mouvement a offert de mettre un guichet au Centre étudiant, mais ce n'est pas possible à cause de l'entente d'exclusivité avec la Banque Nationale. C'est la raison pour laquelle Monsieur Gionet écrit, c'est-à-dire que le Mouvement des Caisses populaires acadiennes puisse avoir l'occasion de soumissionner lors de l'appel d'offre pour les services financiers à la fin de l'année 1997.

- Il est fort possible qu'une ou deux institutions financières administreront le programme de prêts et bourses. Quand cette entente a été signée, on ne parlait pas de guichet automatique. Dans les prochains mois ce serait avantageux de reconsidérer le contrat.
- Le Mouvement coopératif va soumissionner à la fin de la présente entente.
- Nous avons demandé le guichet automatique de la Caisse populaire. Il est essentiel d'avoir ce service. On espère au moins avoir celui de la Banque Nationale.
- N'importe quelle carte peut être utilisée pour le guichet automatique. La question de prêt ne se fait pas par l'entremise du guichet. On ne peut rien faire pour le moment.
- Quand le contrat a-t-il été prolongé?
- En 1987.
- C'est un manque de la Fédération des Caisses que de n'avoir pu prévoir le guichet automatique. On doit respecter le contrat.
- On l'avait offert à une Caisse de Moncton, mais elle n'avait pas les moyens financiers à ce moment. Chaque fois que quelqu'un utilise le guichet de la Banque Nationale avec une carte de la Caisse populaire, il en coûte 1\$.
- Concernant l'idée du Gouvernement de concentrer dans deux institutions financières tout le programme de prêts et bourses, y a-t-il lieu de faire des pressions? À mon avis, il y a quelque chose qui va être au désavantage des étudiants et des institutions francophones. On devrait écrire au Ministre responsable de l'impact négatif. Je me demande si le Conseil ne devrait pas se prononcer sur cela pour les sensibiliser.
- Pour notre constituante, c'est un problème majeur d'avoir le système de prêts et bourses dans une seule institution. Ce système est mis en place pour les centres urbains. C'est à notre détriment. Chez-nous, 82% des étudiants font un emprunt. À Shippagan, il n'y a pas de CIBC. La plus proche est à Bathurst. L'Université devrait réagir. Il ne faut pas rester muet

*"Que le Recteur écrive au Ministre pour lui faire part des commentaires des membres du Conseil des gouverneurs."*

- C'est urgent. On prévoit que ce sera mis en place en janvier. Il faudrait leur téléphoner. Ça été débattu en Chambre cette semaine. On se met à la merci des gérants de prêts. La Province n'a pas accepté d'exclusivité. Elle négocie avec les Caisses populaires qui pourraient accepter aux mêmes conditions.
- On appuie ce genre de proposition. Le Gouvernement écouterait plus le Conseil. Les étudiants n'ont pas été avertis que ce sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 1994.
- Qui s'en occupe? Il faudrait donner le mandat de suivre ce dossier de plus près, de faire un meilleur lobby.
- Les Services aux étudiants s'occupent de cela.
- Je supporte la proposition. Il ne faudrait pas juste identifier l'Université et le Conseil des gouverneurs. Il faudrait parler de l'Association des étudiants, du corps professoral, des fournisseurs de l'Université. C'est un principe qui se doit d'être gardé.
- Le Gouvernement a tenu compte des centres urbains. Dans les secteurs anglophones, il n'y a presque pas de prêts dans les Credit Union.
- Les universités du Nouveau-Brunswick l'ont appris la semaine dernière. L'impact a été assez fort. Les étudiants ne sont pas encore au courant. L'information obtenue est qu'il y aurait deux institutions financières.

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 10  
REPRISE 10 h 25

## 10.2 **CEX-931021**

### 10.21 **Directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques**

**R: 09-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que **Gérard Snow** soit nommé directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) pour un mandat régulier de cinq ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 1993 au 30 juin 1998."*

Vote u n a n i m e

Il y a eu du travail fait par le Sénat qui complète une résolution du Conseil des gouverneurs; il s'agit de la Chaire en développement durable. Le Sénat avait à définir le mandat et les objectifs. La nomination du titulaire se fera incessamment.

Le Sénat décernera des doctorats honorifiques. Albert Jacquard recevra son diplôme d'honneur en août 1994 dans le cadre du Congrès mondial acadien. Cette décision avait été prise à une réunion antérieure. En mai 1994, le Sénat décernera un doctorat d'honneur en sciences de l'éducation à Georgette Ferlatte; un doctorat en science politique à J. Raymond Frenette; un doctorat en éducation physique à Fernand Landry de l'Université Laval; Marguerite Maillet sera élevée au rang de professeure émérite d'études françaises; Ronald LeBlanc sera élevé au rang de bibliothécaire émérite. Ces nominations sont pour le Centre universitaire de Moncton. Au Centre universitaire de Shippagan, un doctorat d'honneur ès sciences sociales sera décerné à René Monory tandis qu'au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, un doctorat en études acadiennes sera décerné à Richard Dumont.

- Concernant la résolution 06-SAC-931110, j'espère qu'on va faire attention. On va donner un pouvoir discrétionnaire au doyen. J'espère qu'une personne de 30 ou 40 ans, ne sera pas bloquer par une moyenne obtenue lorsqu'elle était jeune. J'espère qu'on prendra en considération son expérience de travail.
- Le Sénat n'avait pas accepté la résolution dans un premier temps parce qu'il n'y avait pas de flexibilité. C'est le Sénat qui a demandé d'avoir cette flexibilité. L'admission au 2<sup>e</sup> cycle se fait sur le dossier antérieur. Celui qui a une valeur, c'est le dossier du baccalauréat. Souvent la flexibilité est appliquée. La 4<sup>e</sup> année peut être très différente de la première année.
- Il y a un problème important. C'est géré de façon administrative. Le corps professoral ne sait plus comment gérer un certain nombre de choses. Ici on espère en montant la moyenne qu'on ne sera pas confronté à ce genre de problème. Le problème à confronter est que la population est plus nombreuse avec des problèmes plus nombreux en acquis de base. Je voudrais soulever d'autres sujets qui ont été traités au Sénat de novembre. Il a été question de déontologie en recherche, de la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant, du doctorat en études françaises et de l'imputabilité et la transparence de l'Université.
- La question soulevée en rapport avec la moyenne d'entrée au 2<sup>e</sup> cycle est importante. Même avec un pouvoir discrétionnaire, c'est beaucoup mieux que la proposition antérieure soumise au Sénat. Il y a un pouvoir d'appel. Avec cette résolution, les étudiants ont l'appui pour voir considérer leurs dossiers. Il faut souligner l'importance de la politique sur la reconnaissance des acquis. Elle n'est pas connue et est difficile d'application. Les gens ne l'acceptent pas facilement. Il reste beaucoup de travail à faire pour la faire reconnaître. Pour l'étudiant adulte qui a une expérience, cela peut valoir quelques années du baccalauréat. Il y a une note au procès-verbal que cette résolution doit s'appuyer sur la politique de reconnaissance des acquis. Quel est le processus pour la nomination du titulaire de la Chaire?
- La nomination se fait à partir d'un concours. Normalement, à l'interne, la Chaire fonctionne avec un comité aviseur qui fait une recommandation de la personne à

- C'est implicite, il n'est pas nécessaire de faire une proposition.
- La phrase où on parle du pouvoir discrétionnaire a été ajoutée pour cela.

**13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-931125 ET CCJ-931021**  
(Voir les annexes A et B, pages 29 et 31)

**R: 10-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que les procès-verbaux CCJ-931125 et CCJ-931021 soient reçus."*

Vote  
ADOPTÉ.

u n a n i m e

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

14.1 **CCJ-931125**

Il n'y a pas de résolution à être sanctionnée par le Conseil des gouverneurs.

14.2 **CCJ-931021**14.21 **Certificat en soin critique****R: 11-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que le Certificat en soin critique soit créé."*

- Est-ce qu'on récupère tous les coûts?
- Oui, le programme s'autofinance.
- Quelle est la population cible?
- Les infirmières.

Vote  
ADOPTÉ.

u n a n i m e

**17. BUDGET 94-95: PRINCIPES DIRECTEURS**

(Voir l'annexe C, page 39)

Médard Collette explique.

- Si le Gouvernement change une partie de l'entente, celle-ci ne tient plus.
- Si on diminuait les subventions de 1%, cela pourrait signifier 4% d'augmentation des droits de scolarité.
- On s'est gardé une porte ouverte au cas où. On ne peut enlever les services essentiels.
- Les droits de scolarité au Québec ont triplé depuis trois ans et vont probablement augmenter encore. L'Université de Moncton devient plus attrayante du fait que l'écart des frais est réduit.
- Je ne crois pas que la Nouvelle-Écosse soit un barème de référence. Il y a beaucoup de gras à couper. Il y aura une restructuration qui se fera.
- Avec les déboires de la Nouvelle-Écosse, les frais ne vont pas descendre.
- Pour le Québec, ce n'est pas toute l'enveloppe. Il y a des frais qui s'ajoutent.
- Dans d'autres institutions, on ajoute des frais de stationnement, des frais de laboratoire, des frais athlétiques. Pour nous, tout est inclus.

si elles sont nécessaires. Pour ce qui est du salaire des professeurs, vous seriez étonnés de connaître la situation d'un certain nombre de professeurs. Plusieurs professeurs ont des difficultés financières. L'échelle de salaire du professeur n'est pas ce qu'elle devrait être.

- Ma question était que si on s'aligne sur le marché atlantique, la base de comparaison peut être différente.
- L'échelle de salaire de l'Université de Moncton est plus basse que la moyenne du Québec, plus basse que la moyenne des Maritimes et plus basse que la moyenne nationale, mais pas par beaucoup. La question qui se pose est de savoir quel succès avons-nous dans le recrutement? Ça dépend des disciplines.
- Ce n'est pas un secret pour personne, je suis prêt à reconnaître que les échelles salariales pour le personnel sont plus basses par rapport au marché national dans un secteur très compétitif. Il est difficile d'attirer le niveau qu'on voudrait. Ça s'applique dans un contexte de haute compétition. En maintenant une échelle comme ça, on peut recruter de jeunes professeurs avec un bon potentiel. Ils acquièrent la base ici, font leur expérience puis s'en vont. Il faut tenir compte de ces facteurs. Il faut essayer de vivre selon nos moyens.
- Ça ne s'applique pas seulement aux professeurs.
- Il faudra penser à regarder à la composante des droits de scolarité. On pourrait geler cela et tout nouveau service devrait devenir payant. L'entreprise privée fait déjà cela. Du côté du corps professoral, on ne peut jouer dans les conventions collectives sans avoir un débat d'orientation. Il faut avoir une base solide de compétence. Cela va nous porter à regarder tous les services et à faire des choix.
- Nous avons un problème, nous ne pouvons retenir les professeurs talentueux et c'est une question de conditions de travail. Nous sommes dans une situation où nous avons des professeurs talentueux et nous avons de la difficulté à les garder.
- Il faudrait avoir un tableau ventilé de ce qu'inclut les droits de scolarité pour la prochaine réunion. Cela nous permettrait de faire une bonne comparaison.
- Pour l'Atlantique, nous avons un document assez volumineux. Nous n'avons rien du Québec.
- Il est peut-être le temps de jouer avec certains postes du budget.
- Il ne faut pas oublier la situation financière des étudiants. L'endettement de nos étudiants est la plus élevée.
- Concernant l'environnement, il faut regarder aussi le côté positif, le climat s'adoucit. Il faut identifier les positifs. Il faut impliquer les intervenants dans la préparation du budget. C'est un processus laborieux, mais ils vont s'apercevoir que c'est complexe. Il faut le rendre plus transparent. Ça devient l'affaire de tout le monde.
- Les droits de scolarité, dans les Provinces Maritimes ont toujours été les plus

sont peu nombreux. D'un autre côté, on en recrute de bons aussi.

- Je n'ai pas parlé d'hémorragie, j'ai parlé d'un certain nombre. On veut alerter. L'avenir est important. Je ne parle pas de permanence. Je parle de professeurs talentueux. Nous avons un problème à ce niveau. Je prends au mot les paroles pour qu'il y ait quelque chose en place pour que les stratégies financières se fassent en consultation avec les intervenants.
- On devrait arrêter de parler des ressources humaines. Il est difficile d'en parler et de parler argent. Les grands éléments du budget sont contrôlés depuis 5 ans. On vient de geler deux choses. En terme de revenu, on est gelé. Que reste-t-il à faire? On pourrait augmenter les revenus avec les pouvoirs à l'intérieur de l'Université où aller à l'extérieur. Ce n'est pas le temps de réduire à l'Université. Comme les gouverneurs aimeraient regarder le problème, on voudrait savoir ce qu'il y a dans les grandes composantes des dépenses.
- Concernant les dépenses internes, y aurait-il lieu, pour maintenir la qualité, de regarder les programmes où il y a plus de clientèle?
- Je suggère que le VRA continue les explications.

Monsieur Collette poursuit ses explications.

- Le 115 000\$, est-ce la seule dette?
- On a très peu de dettes.

Monsieur le Recteur demande d'arrêter la discussion pour recevoir les gens qui vont présenter le rapport du Comité sur le développement.

Monsieur le Président donne la parole à Suzanne Lévesque qui a un message à transmettre.

Madame Lévesque explique. Suite aux explications du VRA concernant les contraintes budgétaires, elle est allée placer un appel auprès de son père, présentement en Floride, et en tant que présidente de la Fondation Jean-Louis-Lévesque, elle avance la somme de 150 000\$, d'ici le 31 décembre, pour la construction de l'École de droit.

Applaudissements.

Monsieur le Président la remercie très sincèrement.

**16. CAMPAGNE IMPACT**  
**19. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT**

(Voir l'annexe D, page 49)

Invités: Claude Savoie et Robert Boivin

Claude Savoie précise qu'il s'agit du cinquième rapport annuel. Il remercie les membres pour la confiance qu'ils lui ont témoigné en lui proposant la tâche de président de la campagne IMPACT.

Le Comité sur le développement a tenu quatre réunions, dont une au CUSLM. "Durant la prochaine année, nous avons l'intention de nous rendre au CUS". Il présente tout d'abord le rapport annuel 1992-93 *Dons: Fonds de fiducie et dotation*. Il présente ensuite le rapport annuel *Fonds de la campagne financière* pour l'année 1992-93. Concernant la campagne 82-87, nous avons respecté le souhait des donateurs.

- Nous avons reçu 56 000\$ en intérêt provenant du fonds Irving. On ne débourse jamais avant d'avoir les fonds.
- Le premier document souligne l'excellence du travail au niveau du développement universitaire. Le soutien à l'Université est de l'ordre de 1 000 000\$ et on n'était pas en campagne. Ceci devrait nous permettre d'évaluer la justesse et le réalisme de l'objectif de la campagne IMPACT.

Claude Savoie présente ensuite le rapport annuel 1992-93 *Dons: Subventions - Fonds spécifiques*.

- Est-ce que les versements fluctuent?
- Quand on dit qu'on veut augmenter les revenus, on veut dire que l'Université fasse des efforts pour améliorer son financement.
- Les subventions spécifiques incluent les subventions de recherche. Nous avons reçu 2 558 912\$ du Secrétariat d'État. Cela fait partie de la démarche pour continuer à aller chercher des fonds.

Claude Savoie précise que l'Université reçoit 1 000 000\$ du secteur privé. On doit féliciter ceux qui doivent investir car le fonds de rendement est assez élevé. J'en félicite le Vice-recteur à l'administration et son équipe.

Concernant la campagne IMPACT, depuis le début août, Robert Boivin s'est joint à nous. On doit sortir un dépliant prochainement. Vous remarquerez qu'il y aura deux chiffres soit 10 millions, montant établi par la firme Ketchum et 14,7 millions, évaluation des besoins. On veut aller chercher les 15 millions, mais nous avons établi un objectif de 10 millions, mais on travaille sur le 15 millions. On travaille présentement sur le gros morceau. D'ici quelques mois, si nous avons du succès, on devrait se situer à 6 millions. Les équipes de bénévoles se mettent en place. Bernard Cyr s'occupe du Nouveau-Brunswick. On a commencé à identifier des personnes pour le Québec et l'Ontario.

Applaudissements.

Monsieur le Président le remercie pour le travail du Comité sur le développement. "J'ai déjà écrit aux membres du Conseil et tout le monde a souscrit et je les remercie de leur engagement".

- Vous avez parlé des bénévoles au Nouveau-Brunswick, y a-t-il une raison pourquoi on n'a pas mentionné la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard?
- On doit rencontrer Louis Comeau de la Nouvelle-Écosse pour son aide.
- Nous avons regroupé l'Atlantique excluant le Nouveau-Brunswick, pour recruter un président.
- Je suggère une reconnaissance à faire. Par exemple, dans les hôpitaux, une fois par année on invite les donateurs pour visiter les salles de chirurgie, l'animalerie. Ils peuvent voir quelque chose de tangible. Cela crée de bons rapports. Je suggère à l'Université de Moncton d'inviter les gens à assister à un cours de façon discrète pour que les donateurs voient ce qui se passe.
- Il y aurait plein de choses à faire. Je suis d'accord avec cela. Il faudrait faire passer l'idée.
- Nous avons l'hypothèse de faire des portes ouvertes. On demanderait aux gens de la communauté de venir voir ce qui se passe à l'intérieur, pas seulement les donateurs.
- Je suis venu, avec un groupe, visiter les centres de recherche et on en parle encore.

DINER 12 h 25

REPRISE 13 h 25

**R: 12-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que le rapport annuel du Comité sur le développement soit reçu."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**17. BUDGET 94-95: PRINCIPES DIRECTEURS (SUITE)**

Monsieur Collette reprend les explications.

Concernant le déficit de 1 594 000\$. on va travailler pour équilibrer. Pour ce qui est de

moyenne. Si nous n'avons pas une augmentation de revenus, on ne peut pas couper le personnel là où il n'y en a pas. À la page 154, en ce qui concerne les droits de scolarité, pour le CUM ça représente 25% des revenus alors qu'au CUS ça représente 41% des revenus. L'an prochain sera difficile. On est tombé dans les mauvaises années pour la croissance du nombre d'étudiants. On arrive avec de nouveaux projets pour l'année 1994. On ne peut se réjouir de cette situation. Il faut trouver d'autres sources de revenus. Au CUS, nous n'avons que l'augmentation du nombre d'étudiants. Je veux qu'on saisisse l'ampleur du problème auquel on fait face.

- C'est vrai. On espère recevoir des fonds additionnels pour aider le CUS. Au CUM, les étudiants à temps partiel représentent 10% de l'effectif. Au CUS, plus du tiers sont des étudiants à temps partiel. Nous aurons un problème majeur si nous n'avons pas de subventions additionnelles.
- L'Éducation permanente doit couvrir un grand territoire. D'un côté, les gens voient la construction et d'autre part, on aura des problèmes. Concernant le gymnase, on a pris l'engagement de débiter la construction en septembre 1994 pour être prêt en 1995. Le Gouvernement s'est compromis pour mars 1995. Il faudra avoir des fonds en attendant.
- L'Éducation permanente du CUS est en avant des autres dans ce secteur. Les autres vont la rejoindre éventuellement. Au niveau des nouveaux programmes, il y a des implications prévues suite à la construction. Si on n'a pas les fonds, il faudra retarder l'implantation. Peut-être qu'en mars, le Conseil devra faire face à cette éventualité.
- Si la réponse devait être négative, ce serait catastrophique sur le plan social. Les gens s'attendent à un accroissement.
- Concernant l'avenir, ce sera difficile jusqu'en l'an 2000. On parle de récession, de crise économique; on est plutôt dans un nouveau mode de vie. On a parlé de consultation, de la révision des services. Est-ce qu'il serait approprié que l'Université prenne un recul sur la façon de livrer un service? Si on pouvait le formaliser, que la gestion de l'Université prenne un recul au niveau de tous les services, voir si le budget est bien réparti, voir les priorités et confirmer la mission de l'Université de Moncton. Il n'y a plus de vaches sacrées. Je suggère fortement à la gestion de faire cet exercice dans le processus de budget.
- C'est une bonne suggestion. Là où le problème est le plus sérieux, c'est sur le financement de la dette et les coûts d'opération par après. L'autre problème est au niveau du développement. Il va falloir en parler.
- Au nom de l'Université, le Recteur a négocié avec les deux paliers gouvernementaux et l'entente était globale. La subvention fédérale était sujette à un compromis incluant la construction, au CUS.
- Faut-il une proposition pour accepter les principes directeurs? A-t-on trop de programmes à l'Université de Moncton? Pour le gymnase du CUS, il faudrait penser à la possibilité de le louer des communautés environnantes.

- 1) *Viser à présenter un budget équilibré;*
- 2) *Gel des droits de scolarité - respecter l'entente avec la Province du Nouveau-Brunswick;*
- 3) *Maintenir la politique à l'effet que les écarts budgétaires de certaines dépenses contrôlables sont reportés, sur une base sélective, à l'exercice suivant;*
- 4) *Répartition budgétaire en fonction du plan stratégique;*
- 5) *Explorer toutes les avenues possibles qui pourraient augmenter les revenus et rationaliser les dépenses."*

- J'aimerais ajouter au point 5: **et rationaliser les dépenses.**
- Ça vient dans le numéro 1; toutes les options seront examinées.
- Président: On peut l'ajouter au point 5.

Le proposeur et le secondeur sont d'accord.

- Il y a un pouvoir très pyramidal à l'Université de Moncton. L'Université doit se gérer de façon collégiale. Ce serait le temps de le faire et de prendre au sérieux la consultation. On ne veut pas être informé régulièrement, mais avant qu'on prenne les décisions. Les consultations ne sont pas satisfaisantes. Il est temps d'aborder sérieusement le coût du non-académique. L'Université est luxueuse à ce sujet. Il faut faire des ententes sur un certain nombre de choses.
- J'appuie le point de la consultation. Le Vice-recteur du CUSLM a fait des consultations et ça porte fruit. Ce serait bien que ça se fasse à Moncton.

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

- Président: J'aimerais ajouter qu'en mars il y aura la présentation du budget pour être probablement adopté en juin. Ceci permettrait de bien le préparer.
- Le problème était de savoir quand on aurait les subventions.
- Je supporte la notion du Président. C'est une approche qui va conditionner les budgets subséquents. Les contraintes de temps imposent des choses. Cette année est exceptionnelle. On prendrait le temps de développer une approche pour les années subséquentes.
- Concernant les droits de scolarité, je ne voudrais pas le Conseil prenne l'habitude de les voter en juin et d'avertir les étudiants l'été. Il faudrait le faire avant qu'ils s'en aillent.

## 18. PROJETS CAPITAUX: RAPPORT D'ÉTAPE

(Voir l'annexe E, page 66)

Médard Collette explique.

- Pour le CUS, nous avons une lettre du Ministre Blaney. Il y avait un écart entre l'engagement du Ministère et le coût initial du projet, mais le Ministre a confirmé que la demande de l'Université était conforme et nous avons un engagement formel. Le dossier au niveau des autorisations est complet.
- Au niveau de la CESP, on aurait souhaité voir la fin avant 1995.
- Concernant l'École de droit, j'espère qu'on va la faire compatible avec le reste du campus et garder le caractère modeste de la structure.
- On en tient compte. Les deux tiers du projet sont pour la bibliothèque.
- En terme de modestie, il y a des rumeurs qu'il en aurait coûté 20 000\$ à 25 000\$ pour l'identification du campus?
- Oui, nous avons reçu des dons pour cela.
- Dans le cas d'une construction, si c'est à contrat, il ne devrait pas y avoir de surplus.
- Dans la construction, il y a toujours des imprévus. Pour l'édifice de l'environnement, nous avons eu des problèmes avec le terrain. Pour le déficit du Centre étudiant, les étudiants partagent les coûts avec nous.

## 15. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir l'annexe F, page 67)

Jean-Bernard Robichaud explique. Il précise que le document est déposé à titre d'information. Concernant la publication *L'Acadie des Maritimes*, il en profite pour féliciter Jean Daigle. C'est un exemple des activités intellectuelles de l'Université.

- Le lancement s'est fait dans les centres du Nord et nous avons apprécié cette initiative.
- Quand on accueille des étudiants étrangers, est-ce que la dimension acadienne de l'Université de Moncton est mise en valeur? Ce serait intéressant de mettre l'accent là-dessus. Ici, il y a de la matière. On pourrait accentuer l'originalité de l'aspect acadien à l'Université de Moncton ainsi elle se ferait connaître à l'étranger.
- Avec le plan stratégique, on a décidé de donner de l'expansion au niveau du développement. Jusqu'à maintenant, on fait des efforts de recrutement depuis les années 1980 et ça fonctionne bien. L'effort s'est surtout fait au 1<sup>er</sup> cycle. On commence avec le 2<sup>e</sup> cycle. Un document est en préparation sur les

- Le rapport du Recteur nous permet de connaître les activités de l'Université. À l'introduction, nous avons une liste de rubriques concernant le plan stratégique. Serait-il possible de les identifier afin qu'on sache où s'en est rendu; par exemple, s'il s'agit d'un objectif, d'une action. Pour nous, ça nous aiderait et ça nous forcerait à retourner au plan stratégique. Je vous félicite. J'ai beaucoup de respect pour ce qui se fait.
- Je prends les suggestions de façon positive. L'an dernier, on approuvait ce plan stratégique. On doit en rendre compte. En mars, vous aurez un rapport plus complet de l'impact du plan stratégique sur la gestion.
- Au point 2, concernant l'enseignement à distance, ça pourrait prendre une très bonne direction. Ça devrait améliorer l'enseignement et alléger la charge professorale. Il ne faudrait pas y aller trop rapidement. Je reste sceptique. Je serais heureux de connaître de quelle firme de consultants il s'agit et le coût?
- Il s'agit de la firme PGF consultant (Monsieur Aurèle Thériault). Le coût s'élève à 26 000\$. Nous avons reçu une subvention du Secrétariat d'État.

**R: 14-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que le rapport du Recteur soit reçu."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**20. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION, SÉLECTION DES CADRES**

Monsieur le Président fait rapport.

Le Comité, composé des membres du Comité exécutif, a tenu deux réunions. Il a retenu les services d'un consultant en la personne d'Alain Vaillancourt, vice-recteur aux ressources humaines de l'Université de Montréal. Il viendra rencontrer le Comité le 20 janvier prochain. Le Secrétaire général a un document de l'AUCC concernant la composition des comités de sélection des cadres dans les universités canadiennes. Il a également fait des demandes à 12 universités canadiennes pour obtenir leur procédure. C'est là où on en est.

- Il y a la lettre du Recteur.
- Président: Nous avons décidé de ne pas poursuivre avec cette partie. Elle ne sera pas traitée aujourd'hui. On verra si on devrait revenir pour savoir si on doit prolonger le mandat.
- Recteur: S'il y a une discussion de fonds, je demande de m'absenter de même que les cadres supérieurs.
- Président: On n'est pas prêt à en discuter aujourd'hui. On n'a pas fait de travail là-dessus.

- Président: On en a parlé hier et cette question est référée au Recteur.
- Il y a urgence à ce que ce Comité produise son travail. Si la politique actuelle n'est pas modifiée en juin, elle va s'appliquer telle qu'elle existe. Si elle doit être modifiée, il faudrait l'avoir avant que la politique ne s'applique.
- Président: Je souhaite arriver à une décision avant.
- Nous avons nettement l'intention de faire rapport en mars.
- En mars, il y aura les recommandations finales du Comité?
- Le mandat du Comité est de réviser la politique de sélection des cadres. Lorsque nous avons reçu la lettre du Recteur, on s'est dit qu'elle débordait le mandat du Comité. Il y a des questions soulevées qui débordent la politique elle-même. Il est urgent de réviser la politique. Les attentes du Recteur ne sont pas des questions auxquelles il faut des réponses pour mars. Si le Conseil des gouverneurs nous donne un mandat élargi, on pourra continuer le travail.
- La question a été posée le 15 novembre. Pourquoi attendre en mars? Pourquoi on refuse de poser cette question aujourd'hui?
- Il s'agit d'un Comité mandaté par le Conseil. Le Secrétaire général est sur ce comité par autorisation de ce corps? J'avais compris qu'il n'y aurait pas de cadre de l'Université. Le Secrétaire ne devrait pas être sur ce Comité. Je m'y objecte. S'il faut se pencher sur cette question avant, il est important qu'aucun des cadres de l'Université ne soit là-dessus. Il faut que ce soit détaché de la structure de l'Université.
- Président: On prévoit être prêt en mars pour la politique de sélection des cadres. Cette politique ne touche pas la lettre du Recteur. On demandait au Recteur d'étudier cette question et de revenir au Conseil.
- Vous avez décidé d'un Comité, vous allez revenir en mars. On est parti dans une grosse discussion. Il y a pas mal de paraboles. Si on étudie la politique de sélection des cadres, il faut sortir en dehors de l'Université. On décidera en mars.
- J'ai vu la lettre du 15 novembre et elle a des implications sur la politique. Il faut régler le problème plus large avant.
- On discute de deux choses différentes. Le Comité a un mandat, remplissez ce mandat. Nous avons une question importante du Recteur. N'arrêtons pas le Comité de révision. On ne devrait pas retomber dans la même routine. C'est une bonne chose que ce soit mis sur la table. Ça va faire avancer les choses.

exécutif parce qu'il s'agit d'une question de grande importance. À l'encontre de l'interprétation du Comité, il n'y a pas seulement le poste de Recteur qui arrive à terme, mais il y a aussi deux autres postes. L'enjeu est plus large que le recrutement du prochain recteur. Il faut que cette décision soit prise maintenant.

- Président: On n'a pas exclu cela. On a retenu les services d'un consultant. On ne touchera pas seulement la sélection du recteur. On ne laissera pas de côté vos questions. Comme Comité, on n'est pas impliqué à l'interne.
- Ne devrait-on pas scinder la proposition?

Le proposeur est d'accord.

- Que le Comité complète le mandat reçu. On veut avoir une vue générale de l'Université. On demande au Comité de compléter le travail, de retenir la lettre et de la traiter différemment après un premier rapport. Il faut régler la question de révision telle que mandatée. On accuse réception de la lettre du Recteur et elle sera traitée à la prochaine réunion.
- Président: Le Comité va traiter de toute cette question.

**R: 16-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que le Comité de révision, sélection des cadres complète son mandat."*

Vote Pour 18  
ADOPTÉ.

A b s t e n t i o n 1

**R: 17-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que la lettre du Recteur soit reçue et que le Comité l'étudie."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**22. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

(Voir l'annexe G, page 74)

Gilles Long explique.

**22.1 Article 54: Conseil de faculté****R: 18-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que l'article 54 soit adopté tel que modifié."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**22.2 Comités permanents de la situation féminine****R: 19-CGV-931211**

Il est résolu

*"Que le titre du Comité du CUM soit modifié pour se lire: **Comité consultatif des femmes du CUM**; que la durée des mandats soit de deux ans, renouvelable une fois pour les membres élues (dans les 3 constituantes."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**23. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, MÉDAILLE D'HONNEUR**

Gilles Long présente le rapport.

**R: 20-CGV-931211**

Il est résolu

## 24. AFFAIRES NOUVELLES

### 24.1 Autonomie universitaire et responsabilité publique des universités (Voir l'annexe H, page 76)

Le document est déposé pour discussion à une prochaine réunion.

### 24.2 Promotion et marketing de l'Université de Moncton

À la dernière réunion de l'Association des anciens.nes et amis.es de l'Université de Moncton, nous avons discuté de la campagne IMPACT. On trouve qu'il n'y a pas assez de matériel pour faire la promotion de l'Université. Il faudrait regarder si des choses pourraient être faites. Il faut des outils pour promouvoir l'Université de Moncton. Bien des gens nous demandent ce qui se passe à l'Université. Dans le Bulletin des anciens du mois de décembre, on parle de la campagne IMPACT. Il faudrait regarder à d'autres formes où on pourrait en faire plus. On a peur de dire ce qu'on fait. On doit le dire. Lorsqu'on fait la promotion, on oublie ce qu'on a. On aimerait retourner voir les centres de recherche, voir ce qu'ils font. Qu'on le dise à la population. Ça prend cela pour faire de la sollicitation.

## 25. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 26 mars 1994 à Moncton.

## 26. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 11.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Richard Savoie, président

\_\_\_\_\_  
Gilles Long, secrétaire

**ANNEXES**